

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Burkina Faso: Lutte contre le blanchiment d'argent - La chasse aux criminels est ouverte.....	p2
Polynésie : un directeur de banque en examen pour complicité de blanchiment d'argent.....	p3
Niger : mandat d'arrêt contre l'opposant Mahamadou Issoufou	p4
Manuel Noriega demande grâce à Nicolas Sarkozy	p5
Sortie possible de Monaco de la liste « grise »: Oxfam dénonce des comptes d'apothicaire.....	p6
Jacques Chirac renvoyé en correctionnelle pour l'affaire des chargés de mission	p7

Burkina Faso: Lutte contre le blanchiment d'argent - La chasse aux criminels est ouverte

Les six membres de la Cellule nationale de traitement de l'information financière chargée de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au Burkina Faso, ont été installés, le jeudi 1er octobre 2009 à Ouagadougou dans leurs nouvelles fonctions.

La traque à ceux qui s'adonnent au blanchiment d'argent et au financement d'actes terroristes est ouverte au Burkina Faso. La Cellule nationale de traitement de l'information financière (CENTIF) est opérationnelle. Ses six membres composés de hauts fonctionnaires du Trésor public, de magistrats, de policiers et d'un représentant de la

La CENTIF vient compléter l'armada juridique et institutionnel de sauvegarde et d'assainissement du système financier.

Banque centrale ont pris fonction, ce jeudi 1er octobre. Nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois, ils ont pour mission essentielle de barrer la route aux criminels qui se rendent coupables d'actes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. La CENTIF vise ainsi à préserver le système financier en empêchant les criminels de tirer profit de leurs actes et comportements malsains. Cellule de renseignement financier, elle va jouer un rôle central d'interface entre les instances de prévention et de répression de la criminalité financière. La CENTIF a maintenant carte blanche pour recueillir, traiter toute information financière ou toute dénonciation provenant d'un assujetti de banque. Dans le souci de réussir ses missions, la Cellule a déjà des correspondants dans certains services comme la gendarmerie, la police, le Trésor, la douane. Elle peut recourir à ces derniers en cas de nécessité pour avoir les données utiles au traitement des informations financières. Dans le fonctionnement de la CENTIF, les membres et les correspondants prêtent serment. Quant au personnel d'appui, celui-ci est tenu au secret professionnel après la cessation de son mandat au même titre que les membres et les correspondants. « La CENTIF est un outil régalién de bonne gouvernance et d'amélioration du système financier », a expliqué le président de la cellule, Robert Tondé. Première du genre, la CENTIF doit aussi proposer des réformes nécessaires au renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent.

Elle est par ailleurs, habilitée à recevoir les déclarations de soupçons de la part des professions assujetties (avocats, huissiers, banquiers...) et des banques. La fraude fiscale, l'escroquerie informatique sont entre autres, dans le champ d'action de la CENTIF. Pour le conseiller technique auprès du ministre délégué au Budget, Jean-Baptiste Ouédraogo qui a présidé la cérémonie d'installation des nouveaux membres de la CENTIF, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme constitue une priorité du gouvernement. Car dit-il, « ces deux fléaux engendrent des conséquences dramatiques sur l'économie, la stabilité politique, menacent la paix et vont à l'encontre de la bonne gouvernance prônée par les plus hautes autorités ». M. Ouédraogo explique que l'opérationnalisation de la CENTIF au Burkina traduit l'engagement du gouvernement à lutter contre la criminalité financière. « Vous ne recevrez aucune instruction ni même de vos autorités de tutelle, vous saisissez directement le procureur du Faso (...). Cela en dit long sur votre indépendance », a dit Jean-Baptiste Ouédraogo, aux six membres de la CENTIF, dans son discours d'installation. En attendant, la CENTIF va devoir fonctionner avec un dispositif juridique incomplet. En effet, la loi sur le financement du terrorisme n'a pas encore été promulguée par l'Assemblée nationale. Seule celle portant sur le blanchiment d'argent a été votée. Un vide qu'il va falloir

combler rapidement pour permettre à la CENTIF d'être à l'aise et de veiller à la préservation du système financier.

Pour blanchir de l'argent sale, les criminels procèdent généralement par trois méthodes pour manipuler, dissimuler la nature douteuse de leurs fonds provenant d'activités illicites comme le trafic de drogue ou d'armes, extorsion, corruption, spéculations illégales, activités mafieuses. Primo, il y a le placement qui consiste à introduire les fonds issus du crime dans le système bancaire de sorte à le réinvestir dans des activités légales comme la construction immobilière. Secundo, les criminels peuvent se servir de la technique de l'empilage qui consiste à dissimuler l'origine douteuse d'un fonds en multipliant les opérations et en ouvrant plusieurs comptes dans plusieurs pays au nom de sociétés fictives. Avec l'étai qui se resserre contre les banques et les paradis fiscaux, ainsi que la levée du secret bancaire sur ordre de la justice, les criminels sont contraints de recourir à de nouvelles méthodes pour blanchir leur argent. Il semble que les commerces tels que les bijouteries et les entreprises d'import-export sont les premières cibles pour blanchir l'argent.

Liens Pertinents

De même, l'établissement de fausses factures entre des sociétés-écrans permet de faire croire que l'argent est tout à fait propre. Le blanchiment de capitaux représenterait ainsi entre 2 à 5 % du produit intérieur brut mondial. Soit entre 200 et 1500 milliards de dollars par an. Une somme colossale qui suffirait à l'Afrique pour combattre la pauvreté, la faim, la maladie et partant à se hisser au rang d'un continent développé. Les principaux mouvements terroristes reconnus à ce jour, sont entre autres Al Qaida, le PCC, le MS 13, les Panthères rouges, les pirates somaliens.

Dans la même lancée, il avait convoqué le 20 octobre dernier des élections législatives boycottées par l'opposition et décriées par la Communauté internationale notamment la Cedeao qui a suspendu de ses instances le Niger.

S. N Coulibaly, le 6 Octobre 2009

[En Ligne] Disponible sur

<http://fr.allafrica.com/stories/200910060771.html>

Polynésie : un directeur de banque en examen pour complicité de blanchiment d'argent

Le Président Directeur Général de la banque Socredo, James Estall, a été mis en examen pour complicité de blanchiment d'argent, jeudi après-midi à Papeete, a-t-on appris de source judiciaire.

Les juges d'instruction Stelmach et Redonnet enquêtent en Polynésie française sur un réseau de corruption, dont le Sénateur Gaston Flosse serait «le centre», selon le Procureur de la République, José Thorel. Gaston Flosse est lui-même mis en examen depuis le 30 septembre pour corruption passive, recel d'abus de biens sociaux, et destruction de preuves.

La justice s'interroge sur l'origine des 170 millions de francs Pacifiques (1,4 millions d'Euros) retrouvés dans l'un des coffres de la banque Socredo. Ce coffre appartenait à Geffry Salmon, ancien directeur de l'Office des Postes et Télécommunications, mis en examen pour corruption passive et favoritisme, en détention provisoire depuis le 26 avril.

Selon le procureur de la République José Thorel, interrogé par l'AFP, «James Estall aurait dû signaler ces opérations bancaires à Tracfin», la cellule anti-blanchiment du ministère des finances.

James Estaell a été placé sous contrôle judiciaire.

Mis en ligne le 30/10/2009

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.lalsace.fr/fr/article/2140505,1202/Polynesie-un-directeur-de-banque-en-examen-pour-complicite-de-blanchiment-d-argent.html>

Niger : mandat d'arrêt contre l'opposant Mahamadou Issoufou

L'ex-Premier ministre est actuellement en voyage privé à l'étranger. L'ex-Premier ministre est actuellement en voyage privé à l'étranger. Le chef de file de l'opposition et ex-Premier ministre est soupçonné de « blanchiment d'argent ».

La justice nigérienne a lancé un mandat d'arrêt international pour « blanchiment d'argent » contre le chef de file de l'opposition nigérienne, Elhadj Mahamadou Issoufou, en séjour à l'étranger, dans le cadre d'un voyage privé, a appris APA vendredi de sources autorisées à Niamey.

Des présomptions de blanchiment de grosses sommes d'argent pèseraient sur Elhadj Issoufou, dont le compte bancaire aurait été pourvu d'importants montants, indique-t-on de sources concordantes.

Également président du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme également président du Parti nigérien (PNDS), le chef de file de l'opposition a été deux fois candidat malheureux aux élections présidentielles de 1999 et 2004 contre le président Mamadou Tandja.

Réagissant à ce mandat d'arrêt, Hassoumi Massaoudou, un des responsables du PNDS, a qualifié cette décision de « diversion » ajoutant que « c'est plutôt le régime en place qui a excellé dans l'affairisme ».

Hama Amadou également inquiété

En septembre dernier, Elhadj Issoufou a été inculpé, à l'instar de plusieurs dizaines d'anciens députés, dans une affaire de présumés malversations au Parlement, suite à une enquête de la gendarmerie sur la gestion de l'assemblée nationale.

Ancien Premier ministre du Niger entre 1993 et 1995, il a également été Président du parlement nigérien, sous le régime de Mahamane Ousmane, renversé en janvier 1996 par un coup d'Etat dirigé par le défunt Colonel Ibrahim Baré Mainassara.

Un autre opposant, l'ex Premier ministre Hama Amadou, est également sous le coup d'un mandat d'arrêt international, alors qu'il se trouve également en séjour à l'étranger suite à une liberté provisoire accordée fin avril après neuf mois de prison pour un détournement présumé de fonds publics.

Longtemps pressenti comme le successeur du président Mamadou Tandja, dont il a été le chef du gouvernement pendant 7 ans, M. Amadou est soupçonné d'enrichissement illicite, en ce qu'il posséderait de grosses actions dans une banque ouest-africaine.

La crise politique s'aggrave

En rupture avec le président Tandja, l'ex-Premier ministre a été emprisonné au lendemain de sa mise en accusation par le parlement dans une affaire de détournement de 100 millions FCFA, destiné à l'aide à la presse privée du Niger.

L'instruction du dossier avait retenu un détournement présumé de 39 millions FCFA de fonds d'aide à la presse privée, au lieu de 100 millions FCFA, préalablement annoncé.

Agé de 71 ans, le président Tandja, dont le dernier quinquennat devait s'achever en décembre prochain, a dissous le parlement puis la Cour constitutionnelle, pour organiser un référendum controversé qui a adopté en août une nouvelle constitution qui rallonge de trois ans son mandat.

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAPA110212/>

Manuel Noriega demande grâce à Nicolas Sarkozy

L'ancien dictateur panaméen Manuel Noriega a adressé samedi une demande de grâce au président Nicolas Sarkozy, dernière tentative en date pour éviter son extradition vers la France où il est poursuivi pour blanchiment d'argent, a annoncé son avocat.

"Les autorités françaises savaient où se trouvait en 1999 le général Noriega lorsqu'elles l'ont jugé par contumace. Elles auraient pu demander une extradition temporaire", a expliqué Giovanni di Stefano, mandaté par Noriega pour déposer sa requête.

"Elles ne l'ont pas fait bien sûr, parce que si le général Noriega était jugé correctement, les quatre banques françaises qui ont aidé au blanchiment de l'argent auraient été emportées dans un scandale plus grand que celui du Crédit Lyonnais à l'époque", a-t-il ajouté.

Agé de 75 ans, l'ancien homme fort du Panama est détenu en Floride, dans le sud-est des Etats-Unis, - où il a purgé, jusqu'en septembre 2007, dix-sept ans de prison pour trafic de drogue - dans l'attente des décisions concernant son extradition, réclamée par la France il y a deux ans.

La justice française l'a condamné en 1999 à dix ans de prison pour diverses accusations mais souhaite organiser un nouveau procès pour blanchiment d'argent.

"Les accusations pour lesquelles le requérant a été condamné en France le 1er juillet 1999 sont une reproduction exacte des chefs d'accusation pour lesquels le requérant a été condamné aux Etats-Unis", souligne notamment la demande de grâce en vertu de l'article 17 de la Constitution française.

"Il a déjà effectué sa peine aux Etats-Unis. Il a servi plus de dix ans pour les mêmes infractions", a poursuivi son avocat. "Et avons-nous besoin de nous souvenir qu'en 1982, les banques françaises étaient indulgentes, qu'elles aidaient de nombreux dictateurs", a ajouté l'avocat qui a contribué dans le passé à la défense des présidents irakien Saddam Hussein et serbe Slobodan Milosevic.

le 19/09/09

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.7sur7.be/7s7/article/print/detail.do?language=fr&navigationItemId=1505&componentId=998588&title=&navigation=>

Sortie possible de Monaco de la liste « grise »: Oxfam dénonce des comptes d'apothicaire

Une question, un commentaire...

Sortie possible de Monaco de la liste grise: Oxfam dénonce des comptes d'apothicaire. L'organisation non gouvernementale Oxfam France Agir ici s'est dite « perplexe » vendredi, sur les « comptes d'apothicaire » permettant à des Etats de sortir de la « liste grise » des paradis fiscaux, après que Monaco a annoncé sa sortie prochaine de la liste.

Les pays figurant sur la liste grise des paradis dressée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) peuvent en sortir à condition de signer des accords d'échanges d'informations fiscales avec au moins douze Etats.

Monaco a annoncé vendredi qu'elle avait signé douze accord, ce qui devrait lui permettre de rejoindre la liste blanche, selon Franck Biancheri, conseiller du gouvernement monégasque pour les relations extérieures et les affaires économiques et financières.

Parmi les signataires la Principauté d'Andorre, l'Autriche, les Bahamas, le Liechtenstein, le Luxembourg, Qatar, Samoa, Saint-Marin et Saint-Kitts-et-Nevis, « des territoires dont la réputation n'est plus à faire », raille l'ONG, très active sur la transparence financière.

« Ils figurent dans cette liste aux côtés de la France et des Etats-Unis qui seront présents au G20 de Pittsburg et pourront alors s'y féliciter des progrès accomplis dans la lutte contre les paradis fiscaux », ajoute-t-elle.

L'accord signé avec la France est l'ancienne convention conclue entre les deux pays en 1963, en vertu de laquelle les Français qui résident à Monaco sont soumis à la fiscalité française, a précisé vendredi M. Biancheri.

Source AFP

18 septembre, 2009 par Nicolas Mortel

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.news-banques.com/sortie-possible-de-monaco-de-la-liste-grise-oxfam-denonce-des-comptes-dapothicaire/01215618/>

Jacques Chirac renvoyé en correctionnelle pour l'affaire des chargés de mission

Jacques Chirac a été renvoyé devant le tribunal correctionnel pour "21 supposés emplois fictifs" à la mairie de Paris

Jacques Chirac comparâtra en correctionnelle. La juge d'instruction Xavière Simeoni a ordonné son renvoi devant le tribunal pour "21 supposés emplois fictifs" à la mairie de Paris sur une période courant de 1983 à 1998. Elle a toutefois prononcé un non-lieu concernant le chef d'accusation pour "faux en écriture publique". Par la voix de son bureau de presse, l'ancien président de la République a immédiatement réagi, mettant l'accent sur le non-lieu et se déclarant "serein et décidé à établir devant le tribunal qu'aucun" des 21 emplois pour lesquels il est renvoyé devant la justice "ne constitue un emploi fictif". Surtout, Jacques Chirac souligne que cette décision exclut de facto "toute idée de système" puisque la juge n'a retenu que "21 supposés emplois fictifs sur les 481 emplois examinés par la justice". Mais l'ancien président prend acte de cette décision "en justiciable comme les autres".

De fait, son avocat, Me Jean Weil, a déclaré que le tribunal trancherait. Sur France 3, il s'est déclaré surpris par le renvoi de son client devant le tribunal correctionnel, ajoutant : "On verra l'analyse de ce que Xavière Simeoni (la juge qui a décidé le renvoi, ndlr) a écrit, ce qu'il faut en penser." L'avocat a observé : "Pour l'instant, moi, ce que je constate, c'est qu'il y a eu deux décisions, une décision du parquet prononçant des réquisitions à fin de non-lieu et une décision de Mme Siméoni qui considère, au contraire, que Jacques Chirac doit être jugé par un tribunal."

Aucun recours

À la question d'un éventuel recours pour éviter le procès, Me Weil a répondu : "De toute façon, je ne peux introduire de recours. On sait que les personnes mises en examen et dont le juge d'instruction a décidé que le tribunal devait statuer sur leur culpabilité n'ont pas la possibilité d'interjeter appel." Il a précisé à ce sujet que seuls le parquet et la partie civile disposaient de cette faculté. Interrogé sur la question de savoir s'il souhaitait un tel appel, il a répondu : "Pas du tout."

S'agissant de la durée de la procédure, Me Weil a estimé qu'elle était "assez largement la résultante de la révision constitutionnelle qui a accordé une immunité au Président". Pour lui, "on ne peut pas à la fois dire que c'est trop tard et en même temps trouver que c'est bien que pendant qu'il est président de la République, on ne l'embête pas sur des affaires passées". "En revanche, qu'il puisse y avoir acharnement dans un dossier dont j'ai le sentiment qu'il a été instruit exclusivement à charge, c'est autre chose", s'est offusqué Me Weil."

Jacques Chirac a été mis en examen pour "détournement de fonds publics" après son départ de l'Élysée, en novembre 2007. L'enquête menée par Xavière Simeoni vise 35 emplois présumés fictifs à la mairie de Paris entre 1983 et 1998, soit du début du deuxième mandat de Jacques Chirac à la mairie aux trois premières années de son successeur Jean Tiberi. En septembre dernier, le parquet de Paris a requis un non-lieu général au profit de Jacques Chirac, ainsi que pour la quarantaine de personnes mises en examen.

La juge n'a donc suivi que partiellement le parquet et a renvoyé, outre Jacques Chirac, neuf autres personnes devant le tribunal correctionnel de Paris. Neuf autres bénéficient d'un non-

lieu, dont Bernard Bled, ancien secrétaire général de la mairie. La juge a considéré que les faits étaient prescrits pour au moins deux personnes, dont Robert Pandraud.

MARTIN BUREAU / AFP

Publié le 30/10/2009

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.lepoint.fr/actualites-politique/2009-10-30/charges-de-mission-chirac-renvoye-en-correctionnelle/917/0/390528>
